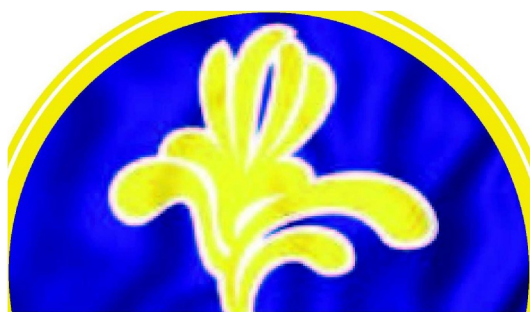


Qui veut gagner des allocs?

Les deux Régions doivent adopter leur propre politique d'allocations familiales avant la fin de l'année. Mais dans la capitale, ça coince encore. – Texte: Nicolas Sohy –



À Bruxelles

Crise politique

Depuis la crise politique de cet été, les négociations concernant le nouveau système d'allocations familiales avancent au ralenti. Un projet est sur la table, mais les partenaires de majorité ne sont pas encore tombés d'accord sur, notamment, la progressivité du basculement d'un modèle à l'autre et la hauteur du montant de base.

Tranches d'âges

Même s'ils pourraient encore être adaptés, les fondements du plan bruxellois ont déjà été présentés. Dans le système actuel, le montant de base est de 92 € pour le premier enfant, 170 € pour le second et 254 € pour le troisième. Dans le nouveau projet, il serait de 140 € par enfant de moins de 11 ans et de 150 € pour les 12-24 ans.

Hauts salaires

À terme, les familles de plus de trois enfants pourraient percevoir moins que ce qu'ils reçoivent actuellement. Les enfants uniques dont le revenu des parents est supérieur ou égal à 31.000 € bruts par an devraient quant à eux recevoir un montant de base de 125 €.

Aides aux bas revenus

Les allocations devraient être plus ou moins importantes au regard de ce seuil de 31.000 €. Les familles monoparentales nombreuses pourraient en outre recevoir un supplément de 20 € à partir du troisième enfant. D'après les promoteurs du projet, ce dernier pourrait améliorer la situation de 70 % des Bruxellois.



En Wallonie

Casse-tête parental

La Wallonie a voté la réforme de sa politique d'allocations familiales cet été. Dès l'an prochain, les enfants nés avant le 1er janvier 2019 et ceux qui naîtront après, ne seront plus soumis aux mêmes règles. Certains parents devront donc jongler avec les deux systèmes...

Un enfant égale un enfant

Le principal changement du modèle wallon est l'égalité de traitement pour tous les enfants nés à partir de 2019. Désormais, quel que soit leur rang dans la fratrie, ils auront tous droit à un montant de base fixe mensuel de 155 €. Cette somme s'élèvera à 165 € pour les jeunes adultes de moins de 24 ans encore à charge de leurs parents.

Vivement la rentrée

La prime de rentrée scolaire sera désormais de 20 € par enfant de moins de 6 ans, de 30 € pour les 6-11 ans, 50 € pour les adolescents et de 80 € pour les 18-24 ans encore à charge. Cette mesure sera valable pour tous les parents, quels que soient leurs niveaux de revenus.

Aides sociales

Les ménages dont les revenus bruts imposables sont inférieurs à 50.000 € par an pourront bénéficier de suppléments sociaux. Ces derniers s'élèveront à 55 € par mois si ces rentrées ne dépassent pas les 30.000 € et à 90 € pour chaque enfant d'une famille nombreuse. Si la famille est monoparentale, le supplément sera en outre majoré de 20 €.